



## EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE

**ARRÊTÉ N°29/2023**  
**du 20/02/2023**

**Portant modification temporaire du stationnement 15 rue du Riou**

Nomenclature	6-1 – Liberté publique et pouvoir de police
--------------	---

Le Maire de BRIVES-CHARENSAC,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L2213-1 et L2212-2

**VU** le Code de la Route et notamment son article R 411-8,

**VU** l'arrêté municipal du 30 novembre 2005 portant réglementation générale de la circulation et du stationnement à BRIVES-CHARENSAC,

**VU** la demande en date du 20 février 2023 formulée par M. BERTRAND Mickaël pour le compte de l'entreprise AB Façades afin de procéder à des travaux dans une habitation sis 15 rue du Riou 43700 BRIVES CHARENSAC

**Considérant** que ces travaux nécessitent une autorisation de stationner une benne de chantier au plus près de l'habitation.

### ARRÊTE

-----

#### **Article 1**

L'entreprise AB Façades est autorisée à entreposer une benne de chantier sur bas coté de la chaussée à hauteur de l'habitation en travaux sis 15 rue du Riou à BRIVES-CHARENSAC,

**Période : du mercredi 1<sup>er</sup> mars au vendredi 17 mars 2023 inclus.**

#### **Article 2**

L'installation devra permettre la libre circulation des piétons et des automobilistes.

#### **Article 3**

Le droit des tiers est préservé.

#### **Article 4**

La signalisation correspondante sera mise en place par l'entreprise AB Façades, le domaine public devra être rendu propre et en l'état à l'issue des travaux.

#### **Article 5**

Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera transmise à :

- Monsieur le Directeur Départemental de la Sécurité Publique
- Monsieur BERTRAND Mickaël mail : mickaelbertrand@ab-facades.com

Fait à Brives-Charensac, le 20/02/2023

Le Maire

Gilles DELABRE

Le Maire ,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification

